

## **Les Amis de la Tour du Valat** **Association Loi 1901**

### **Compte-rendu de l'Assemblée Générale constitutive** **1° juillet 2014 - Arles**

Suite à la convocation du 25 avril 2014 (en annexe 1), l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association "Les Amis de la Tour du Valat" s'est tenue le 1° juillet 2014 à 15h, à la Tour du Valat. 236 personnes ont pris part à cette assemblée générale (voir annexe 2)

André Hoffmann, Vice-Président de la Fondation Tour du Valat, accueille les participants et les remercie d'avoir répondu à l'invitation pour la constitution de cette association "Les Amis de la Tour du Valat". Il évoque l'engagement de son père, Luc Hoffmann, qui voilà 60 ans a créé la Station Biologique de la Tour du Valat et a généré une dynamique pour la conservation des zones humides, qui s'est propagée à partir de la Camargue et a connu de nombreux développements, à l'échelle du bassin méditerranéen, mais également à l'échelle de la planète. Cette dynamique initiée par Luc Hoffmann a suscité l'engagement à ses côtés d'un nombre toujours croissant de personnes, sa famille tout d'abord, mais au-delà, un réseau d'hommes et de femmes, collaborateurs, partenaires, stagiaires, sympathisants, donateurs, qui portent l'engagement et les valeurs de la Tour du Valat, qui ont noué des liens très forts, professionnels ou amicaux. Il nous appartient aujourd'hui de faire vivre ce réseau, d'en resserrer les liens et de le mobiliser pour mieux servir la mission de la Tour du Valat : "stopper la dégradation des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles et promouvoir leur utilisation rationnelle".

André Hoffmann se réjouit de la création de cette association des Amis de la Tour du Valat, qu'il appelle de ses vœux depuis plusieurs années et dans laquelle il fonde de grands espoirs pour amplifier les messages et soutenir l'action de la Tour du Valat. Il conclue en appelant les participants à faire de cette association une réalité et à s'engager pour qu'elle remplisse pleinement son rôle, au service des zones humides.

Jean Jalbert, Directeur de la Fondation Tour du Valat brosse à grands traits les principaux acquis de ces six décennies d'action de la Tour du Valat, autour de six notions clés qui sont les fondements de son action : Connaître, gérer, participer, relier les hommes, transmettre, et enfin une dimension parfaitement illustrée par l'audience de cette assemblée générale : Essaimer. Depuis la création de la Station Biologique de la Tour du Valat, des centaines de personnes ont contribué à faire de la Tour du Valat ce qu'elle est aujourd'hui : une organisation influente et reconnue internationalement pour son expertise scientifique et technique. Nombre de ces femmes et de ces hommes ont essaimé et sont partis vers des horizons divers. Certains occupent des positions éminentes dans des organisations dédiées à la recherche et à la conservation de la nature. D'autres ont changé d'orientation professionnelle ou ont cessé leur activité professionnelle, mais ont conservé un fort attachement à la Tour du Valat. Conscients de valoriser insuffisamment ce formidable capital humain, nous avons voulu structurer ce réseau avec les objectifs suivants :

- rassembler et animer le réseau des personnes qui partagent les valeurs, la philosophie et le sens de l'action de la Fondation Tour du Valat ;
- créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation du patrimoine des zones humides méditerranéennes, permettant de soutenir l'activité de la Fondation Tour du Valat ;
- promouvoir par tous moyens l'action de la Tour du Valat auprès du public, et tout particulièrement auprès des acteurs des zones humides.

Afin de pouvoir s'établir et opérer, ce réseau des Amis de la tour du Valat doit se doter d'une structure juridique appropriée. Il a donc été convenu de créer une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Cette assemblée générale a donc pour objet de procéder à :

- L'examen des statuts de l'association article par article et leur validation,
- L'élection du Conseil d'Administration et du Bureau,
- La fixation du montant des cotisations.

### 1. Examen et adoption des statuts

Jean Jalbert présente les statuts (voir annexe 3), article par article, et les soumet au débat, à l'issue duquel il est procédé au vote. Ces statuts sont adoptés à l'unanimité des présents.

### 2. Election du Conseil d'Administration et du Bureau

Conformément aux statuts, 16 postes répartis au sein de quatre collèges sont à pourvoir au sein du Conseil d'administration.

Suite à diverses consultations, une proposition est soumise au vote.

Sont élus à l'unanimité :

#### COLLEGE DES FONDATEURS

- Mme Vera Michalski
- Mme Maja Hoffmann
- M. André Hoffmann
- Mme Rosalie Hoffmann

#### COLLEGE DES AMIS

- M. Hubert du Plessix
- M. Thymio Papayannis
- M. Paul Isenmann
- Mme Chantal Heurteaux

#### COLLEGE DES ANCIENS

- M. Jean-Paul Taris
- M. Alan Johnson
- M. Mike Moser
- M. Jacques Blondel

#### COLLEGE DES EMPLOYES

- Mme Marion Vittecoq
- Mme Nathalie Barré
- M. François Mesléard
- M. Jean Jalbert

Enfin, Luc Hoffmann est élu Président d'honneur de l'association.

Le Conseil d'Administration nouvellement élu s'est aussitôt réuni pour élire en son sein un Bureau. Après expression des positions des membres du CA, il est procédé au vote à l'issue duquel a été élu à l'unanimité le bureau dont la composition est la suivante :

Présidente : Mme Vera Michalski  
Secrétaire : M. Paul Isenmann  
Trésorier : M. Hubert du Plessix  
Vice-Président : M. Jean-Paul Taris  
Secrétaires adjointes : Mme Marion Vittecoq et Mme Nathalie Barré  
Trésorière adjointe: Mme Chantal Heurteaux

La Présidente et le Secrétaire s'engagent à signer les statuts dans les meilleurs délais afin de procéder à leur dépôt en sous-préfecture d'Arles.

### 3. Montant des adhésions

Conformément aux statuts l'Assemblée Générale délibère sur le montant des adhésions.

Il est soumis à l'assemblée la proposition suivante :

- Adhésion comme membre de l'association : 30 euros par an
- Adhésion comme membre bienfaiteur : à partir de 100 euros par an

Suite au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h.



Le Secrétaire  
Paul Isemann

- Annexe 1 Convocation à l'AG du 25/04/2014
- Annexe 2 Liste des présents lors de l'AG du 1/07/2014
- Annexe 3 Statuts de l'association "Association des Amis de la Tour du Valat" adoptés à l'AG du 1/07/1014

